



## Agriculture bio : la Commission européenne met en place une consultation publique

La Commission européenne ouvre une consultation publique de quatre semaines au sujet des produits et substances autorisés dans l'agriculture biologique.

Une liste limitative de ces éléments existe déjà dans les annexes du règlement 2008 relatif à la production et à l'étiquetage des produits biologiques, mises à jour par le règlement 2018/848 du 30 mai 2018, mais serait vouée à évoluer, la Commission pouvant autoriser l'utilisation de certains produits et substances en agriculture bio, au même titre que les substances actives présentes dans les produits phytopharmaceutiques, les engrais, etc.

Les produits et substances autorisés doivent toutefois être essentiels à la culture des produits biologiques et aucune alternative ne doit exister.

Lien article :

<https://www.freshplaza.fr/article/9307376/agriculture-bio-la-commission-europeenne-met-en-place-une-consultation-publique/>

